



# UNAF

Section Régionale  
MAYOTTE

Ligue Mahoraise de Football - Maison des Associations de Cavani - 97600 Mayotte  
Email : [alibacar.moka@hotmail.fr](mailto:alibacar.moka@hotmail.fr) / Email : [b.nassouiffdine@orange.fr](mailto:b.nassouiffdine@orange.fr)  
Tél : 06 39 39 33 30 / 06 39 20 20 72

## BULLETIN D'ADHESION

J'adhère à l'amicale de : U.N.A.F Mayotte..... N° UNAF : .....

N° Licence arbitre : (2) ..... Je couvre un club : OUI / NON (1)

**NOM :** (2)..... **PRENOM :** (2) .....

**ADRESSE :** (2) .....

**CODE POSTAL :** (2) ..... **LOCALITE :** (2).....

**TEL. DOMICILE :** (2) ..... **TEL. PORTABLE :** (2) .....

**TEL. TRAVAIL :** (2) .....

**E-MAIL :** (2) .....

**DATE DE NAISSANCE :** (2) ..... **LIEU DE NAISSANCE :** (2) .....

NATIONALITE (FRA/CEE/ETR) : (2) .....

PROFESSION : .....

SITUATION FAMILIALE (CEL/MAR/DIV/VEU) (Union libre = MAR) : (2) ..... ?

NOMBRE D'ENFANTS : .....

(Si Oui, merci de remplir le tableau ci-dessous pour les enfants de moins de 18 ans.)

NOM (3)	PRENOM	SEXE (1)	DATE DE NAISSANCE
		M / F	
		M / F	
		M / F	
		M / F	
		M/F	
		M/F	

DATE DE DEBUT DANS L'ARBITRAGE : (2) .....

**CATEGORIE :** (AA = en activité - JA = jeune jusqu'à 21 ans - EA = Ancien - DI = Divers)

Entourer la catégorie à laquelle vous appartenez

- (1) - rayer la mention inutile
- (2) - compléter
- (3) - utiliser le verso de la feuille si nécessaire

**Cette fiche est à renvoyer à : - M. ALI BACAR Mohamadi - « Boîte aux lettres »**

**À la Ligue Mahoraise de Football - Maison des Associations de Cavani - 97600 Mayotte -**

**Accompagné de votre règlement :**

**(35 € - 1<sup>ère</sup> adhésion - 30 € les renouvellements à l'ordre de l'UNAF Mayotte**



Ligue Mahoraise de Football - Maison des Associations de Cavani - 97600 Mayotte

Email : [alibacar.moka@hotmail.com](mailto:alibacar.moka@hotmail.com) / Email : [b.nassouiffdine@orange.fr](mailto:b.nassouiffdine@orange.fr)

Tél : 06 39 39 33 30 / 06 39 20 20 72

## Les postes au Comité Directeur de l'UNAF SD de Mayotte

Les membres élus par les adhérents « Les membres actifs »	Les membres désignés par le comité directeur
<p><b>Le Président : 1</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le chef de la Section Régionale de Mayotte ; il convoque les réunions du Comité Directeur ; il préside les réunions et les regroupements de l'UNAF, il représente l'UNAF dans les événements et gère la section de Mayotte ; il doit aussi représenter la Section de Mayotte à tous les rendez-vous en France Métropolitaine (Congrès national, Tereygeol).</li> </ul> <p><b>Le Président Adjoint : 1</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Il aide le président à assumer sa mission et le remplace « si nécessaire ». Il fait pleinement fonction du Président si celui-ci est hors territoire ou dans l'incapacité d'assurer ses missions.</li> </ul> <p><b>Secrétaire Général : 1</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Il est (avec le président) le garant du bon fonctionnement de l'UNAF. Il traite tous les dossiers relatifs à la vie de l'association. Il convoque les réunions et peut présider à l'absence des Présidents ou à leur demande. Il rédige tous les documents de vie de l'association. Il peut aussi représenter l'UNAF si nécessaire...</li> </ul> <p><b>Secrétaire Adjoint : 1</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Il aide le secrétaire à assumer ses missions et le remplace le cas échéant.</li> </ul> <p><b>Trésorier Général : 1</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Il est responsable de la trésorerie de la section régionale de Mayotte. Il encaisse les cotisations et surveille le fonctionnement du compte. Il signe (avec le Président) le chèque de l'UNAF Mayotte.</li> </ul> <p><b>Trésorier Adjoint : 1</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Il aide et remplace (si nécessaire) le Trésorier général à assurer ses fonctions.</li> </ul> <p><b>Représentant féminine : 1</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- C'est femme arbitre en activité ou pas ; elle représente toutes les collègues féminines du corps arbitral. Elle les encourage à s'adhérer et échanger dans l'association... c'est la porte parole des arbitres féminins.</li> </ul> <p><b>Représentant des jeunes : 1</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- C'est un jeune homme arbitre en activité ou pas et âgé de moins 23 ans ; il représente tous les collègues jeunes du corps arbitral. Il les encourage à s'adhérer et échanger dans l'association... c'est le porte parole des jeunes arbitres.</li> </ul>	<p><b>Le délégué juridique : « membre actif » : 1</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Responsable des procédures juridiques ; liens avec l'avocat et le délégué juridique national ; promotion de l'UNAF solidaire et fraternel.</li> </ul> <p><b>Le responsable MAGIC : « membre actif » : 1</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Responsable des enregistrements informatiques des adhésions avec la base national ; versements des cotisations au compte.</li> </ul> <p><b>Les responsables de communication : 1 ou 2</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 1 responsable du <u>site</u> UNAF SR de Mayotte</li> <li>- 1 responsable promotionnel de l'UNAF ; Partenariats et échanges...</li> </ul> <p><b>Les responsables des événements : 1</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Responsables des regroupements ; des tournois ; des échanges et partages entre les acteurs du football et de sports ; des soirées et toutes autres manifestations permettant à valoriser et donner des bénéfices à l'UNAF ;</li> </ul> <hr/> <p style="text-align: center;"><b>Les autres membres NON élus</b></p> <hr/> <p><b>Le membre actif :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- L'arbitre en activité ou l'ancien arbitre de la Fédération, des Ligues et des districts ayant acquitté sa cotisation.</li> </ul> <p><b>Le membre d'honneur :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- toute personne qui se sera signalé par le caractère exceptionnel des services rendus à l'Association.</li> </ul> <p><b>Le membre sympathisant :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Toute personne ne pouvant se prévaloir d'être ou d'avoir été arbitre en activité ou de la Fédération, des Ligues et des districts et ayant acquitté sa cotisation.</li> </ul> <p><b>Le membre bienfaiteur :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- toute personne qui s'acquitte d'un don en plus de sa cotisation.</li> </ul> <p style="text-align: center;"><b>Remarque des statuts :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le titre de « <b>membre d'honneur</b> » et « <b>membre bienfaiteur</b> » est décerné par le Comité Directeur lors des Assemblées Générales.</li> <li>• <b>Le Représentant des arbitres</b> à la Ligue Mahoraise de Football <b>est le porte parole et le défenseur des droits et des projets de l'UNAF au près du Comité Directeur</b> de notre Ligue. Ainsi, il <b>assiste aux différentes réunions et Assemblées Générales</b> (Départementales ou Nationales) de l'UNAF</li> </ul>